

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, M. PUDDU, C. PUVILLAND, P. ROBIN, G. RAMAKERS, JL REVEL, M. WIEL

Excusés : M. CANTIN (pouvoir donnée à J. GAUGE), Y. LAURENT, K. SUTTER, E. STUTZ, M. HARNAL, P. PARE, F. BOUDOURESQUE

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 18 janvier 2019

Modifications statuts de la CA3B

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, a revu les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et approuvé les modifications suivantes (article 10-2 des statuts) :

- Supprimer la compétence concernant l'organisation des achats groupés pour l'acquisition de fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les collèges, dans les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ; cette prestation sera cependant maintenue comme action ;
- Préciser qu'en ce qui concerne la compétence relative à l'organisation, la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, celle-ci est maintenue et fera l'objet d'une réévaluation à la fin de l'année scolaire dans le cadre de l'évaluation du dispositif ;
- Restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont l'adhésion au SIVOS du Collège de Coligny, s'agissant des communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont dont les enfants sont scolarisés dans ce collège. Les communes concernées obtiendront en contrepartie une attribution de compensation calculée annuellement.

Les communes concernées sont : Courmangoux (25 collégiens), Nivigne et Suran (10 collégiens), Simandre (1 collégien), Saint Etienne du Bois (4 collégiens), Pouillat (3 collégiens) et Val-Revermont (54 collégiens).

En 2018, le montant des frais concernés par cette restitution est de 10 017 € pour Val-Revermont.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans des conditions de majorité qualifiée.

CONSIDERANT les modifications statutaires proposées ;

CONSIDERANT que les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque

commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

CONSIDERANT que la délibération du Conseil Communautaire a été notifiée à la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-17 et L. 5211-20 ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 28 juillet 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et 17 juillet 2018 portant modification de ceux-ci ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2018 ;

APPROUVE les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné ;

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté.

Achat de terrains

1.Par délibération du 12 septembre 2018, le conseil avait accepté l'achat d'une parcelle de bois de 29 075 m² au prix de 5 815 €. Le propriétaire propose de céder 3 autres parcelles (137C 813- 822 à Montcel pour 902 m², et la parcelle ZC 0070 de 1590 m² sur Courmangoux), le tout pour un montant global de 6 000 €. Ces parcelles pourraient permettre par la suite d'organiser des échanges dans le cadre de la restructuration foncière actuellement en cours sur la commune.

2.Madame le maire explique que dans le cadre de l'aménagement du hameau de Montmerle et notamment pour sécuriser l'arrêt de car, il serait opportun d'acquérir une bande du terrain d'environ 500 à 600 m² (la superficie exacte sera communiquée après bornage). Le prix proposé est de 13 € le m².

Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt d'acquisition de ces parcelles, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les transactions telles que présentées
- Autorise Mme le maire à finaliser les dossiers et à signer tout document relatif à ces affaires
- Note que les frais de géomètres et de notaire seront pris en charge par la commune

Dénomination placette centre de Treffort

Madame le maire rappelle que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal.

Elle propose de dénommer la placette à côté de la fromagerie.

Quelques suggestions sont faites :

- placette ou square de la Paix
- placette ou square de la Fruitière, ou de la Fromagerie

Après en avoir délibéré et vote à main levée, le conseil municipal décide de baptiser cet endroit « Square de la Fruitière » avec 13 voix sur 20.

Subvention toiture

Mme le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 21 janvier 2016 accordant des subventions aux particuliers qui refont leur toiture en tuiles anciennes conformément aux prescriptions du PLU.

Dans ce contexte, elle présente un dossier relatif à des travaux réalisés « Grande rue »

Après en avoir délibéré, considérant que les travaux ont été réalisés et payés, le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 1 122 €

Autorisation d'urbanisme pour panneaux photovoltaïques

Madame le maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2015, le conseil municipal avait interdit l'installation de panneaux photovoltaïques en zone UA (centre urbain), afin de préserver les valeurs patrimoniales, esthétiques et paysagères des centres villages.

Elle explique que cette décision devient difficilement tenable aujourd'hui, vu les demandes qui sont faites, et vu l'évolution de la lutte contre le réchauffement climatique par l'installation d'équipements visant à produire de l'énergie renouvelable.

Elle propose d'élargir la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques dans la commune et de limiter cette interdiction à certains secteurs, dans lesquels la vue sur les toitures est directe.

Après conseils pris auprès du CAUE, il s'avère qu'il n'est pas possible de donner des règles différentes dans des zones similaires de la commune. Par contre, le village de Treffort possédant une zone UAa correspondant au village historique, il est possible de maintenir l'interdiction des panneaux photovoltaïques dans cette zone, tout en l'autorisant dans les autres zones UA de la commune (une partie de Treffort, Cuisiat et Montmerle). Le village de Pressiat étant pour l'instant sous carte communale, les demandes restent soumises à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise l'installation de panneaux photovoltaïques en zone UA
- Maintient l'interdiction en zone UAa (centre historique de Treffort)
- Souhaite que cette décision soit réétudiée lors de la révision du PLU afin que la valeur patrimoniale de certains quartiers de Cuisiat puisse éventuellement être prise en compte et préservée.

Poste de surveillant de baignade

Le tableau des emplois fait état d'un poste de surveillant de baignade. Pour rappel, l'été, la surveillance est assurée du mardi au dimanche de 12h à 18h.

Chaque année, il est très difficile de recruter. La prise de responsabilité est très grande pour une seule personne. Le fait de doubler ce poste peut faciliter le recrutement. De plus, la Direction départementale de la Cohésion Sociale encourage la commune à doubler la surveillance.

Madame le maire propose de créer un poste de surveillant de baignade supplémentaire (Pour info, le coût pour un maître-nageur du 1^{er} juillet au 31 août est d'un peu moins de 5 000€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la création d'un 2^{ème} poste de surveillant de baignade pour la saison estivale ; à raison de 35 heures hebdomadaires. Ce poste bénéficiera d'une possibilité de logement sur place.

Marché « rénovation résidence autonomie les Mousserons »

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération DE201601003 du 21 janvier 2016 donnant délégation au maire,

Suite à consultation et à l'ouverture des plis, le conseil entérine les décisions suivantes :

Signatures des marchés comme suit :

	objet	Entreprise retenue	Estimation	Montant de l'offre
LOT 1	Petites démolitions, désamiantage, maçonnerie	JUILLARD Jasseron	356 000 €	228 000 €
LOT 2	Menuiseries extérieures PVC Option remplacement de tous les volets	GROS Frères St Etienne du Bois	125 000 € 38 000 €	147 475 € 21 762 €
LOT 3	Isolation plâtrerie peinture plafonds suspendus	GPR Bourg en Bresse	115 000 €	85 495 €
LOT 4	Menuiseries intérieures bois	BEAL Montrevel	83 000 €	54 870 €
LOT 5	Carrelage, faïence	LONGEPIERRE Bâgé Dommartin	25 000 €	19 000 €
LOT 6	Revêtements des sols souples Prestations supplémentaires (remplacement des sols dans 10 logements, soit 290 m ²), et dans 10 autres logements si besoin	MEURENAND Pont d'Ain	28 000 € 18 000 € 18 000 €	28 318 € 14 701 € 14 701 €
LOT 7	Plomberie, sanitaire, ventilation	BRACHET COMTET Bourg en Bresse	145 000 €	132 500 €
LOT 8	Electricité, courants faibles Option DAAF Option DAAF + voyants lumineux	MALIN CANTIN Val-Revermont	38 000 € 7 000 € Non chiffré	38 703 € 7 835 €
TOTAL	Offre de base Offre avec options et prestations supplémentaires		915 000 € 996 000 €	734 361 € 793 360 €

Début du chantier :

- Déménagements le 12 février
- installation du chantier du 13 au 15 février
- démarrage des travaux (combles) : 18 février 2019

L'entreprise Chanel réalisera l'ensemble des déménagements des appartements pour un montant de 7 200 € HT, pris en charge pour la totalité par la commune

Fixation loyer résidence autonomie Les Mousserons

Compte-tenu des travaux d'amélioration des logements qui vont être entrepris, il est proposé d'augmenter le loyer des résidents de 50 € mensuels (loyer actuel : 195.55 €). Cette augmentation sera appliquée dès emménagement dans le logement rénové. Le loyer reste inférieur à ceux pratiqués dans les résidences alentour. Les résidents et leur famille ont été tenus informés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette augmentation.

Point sur les travaux en cours

Mairie : les travaux avancent, une cave voutée a été découverte sous la cuisine de l'ancienne cantine. Les fenêtres sont en cours d'être rabaissées. Nous constatons une quinzaine de jours de retard par rapport au planning initial

Assainissement : les travaux avancent de 20 à 30 mètres de tuyaux par jour. Afin de limiter les déplacements à Lucinges, la terre sera déposée chez un particulier.

Installation des panneaux photovoltaïques sur l'atelier des services techniques : démarrage des travaux en février ou mars. Durée des travaux : 15 jours.

Voie douce : la consultation est lancée. Remise des offres jusqu'au 6 février.

Demande de subventions de l'Etat

2 dossiers sont éligibles aux subventions de l'Etat :

-Aménagement du parking de l'école (changement du sens de circulation et création de places supplémentaires)

- o Coût des travaux : 32 000 €
- o Taux de subvention : de 20 à 35 %

-Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur la résidence autonomie

- o Cout des travaux : de l'ordre de 50 000 €
- o Taux de subvention : de 20 à 40 %

Le conseil autorise Madame le maire à déposer ces deux dossiers de demandes de subvention.

Tour des commissions

Voirie : pour info, les frais de fonctionnement Ca3B pour Val-Revermont d'un montant de 182 000 € seront ventilés de la façon suivante :

Autres matières et fournitures (sel de déneigement, ...)	6068	2%
Mise à dispo personnel	6217	29%
Mise à dispo matériel	62875	25%
Voiries (achat de grave, tuyaux, bordures... /réalisation de travaux par une entreprise extérieure...)	615231	44%

Les travaux prévus pour 2019 sont : Chemin sous Boisset et des Voirets à Pressiat, chemin de St Michel, chemin du Mas Guy, chemin de la Plate et chemin de Montfort.

Culture : Sortie opéra prévue le 27 mars, les personnes intéressées peuvent encore s'inscrire.

Ode à Bashung : samedi 26 janvier, salle des fêtes de Treffort

Environnement : la commission se réunira le 5 février pour travailler sur l'ABC communal. La Frapna viendra donner des informations. Mme le maire insiste pour que les ressources locales soient sollicitées au maximum.

Syndicat des eaux : le maire de Salavre a été élu Président de ce nouveau syndicat. Qui regroupe 47 communes représentant plus de 41 000 habitants. Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour l'élection du bureau (10 vice-présidents)

Restructuration foncière : un article est paru dans le bulletin municipal pour inviter les personnes intéressées par un échange, un achat ou une vente de parcelle à se faire connaître en mairie. Un courrier a également été envoyé par le Département.

Tourisme : Une visite de l'architecte paysagiste est programmée. L'étude des dossiers de demande de subventions a été reportée par le Département et la Région. Une réponse est attendue pour mars.

Seniors : la commission travaille sur le projet d'établissement, l'organisation du déménagement des résidents et le forfait autonomie. Le club seniors propose de nombreuses activités (photo, gym, informatique, astronomie, sorties, conférences, etc...). On dénombre actuellement 50 adhérents.

Ecole : une visite a eu lieu à l'école de Jasseron pour envisager les futures acquisitions d'équipements informatiques pour l'école du Moulin.

Centre de loisirs : lors de l'Assemblée Générale, il est apparu que l'association se portait plutôt bien (132 familles adhérentes, nouveaux bénévoles, renouvellement des activités, situation financière saine).

Les Amis de Treffort-Cuisiat : cette association souffre d'un manque de renouvellement de ses membres.

Questions diverses

Elections européennes du dimanche 26 mai : tous les élus doivent se sentir concernés par la tenue des 3 bureaux de vote. Un planning sera établi prochainement.

Crèche privée : un projet de crèche devrait voir le jour au Mas Groboz. Une dizaine de places pourrait être créée.

Locaux associatifs : Il est prévu de libérer les garages occupés par les associations. 6 box ont été réalisés par les services techniques dans le bâtiment de Pressiat. Les associations concernées : l'Association Familiale, COST, Sou des écoles, Comité des fêtes, Hand, Chasseurs de Pressiat, CDL la Treffortine.

Grand débat national : un citoyen et une association ont fait part pour l'instant de leur volonté d'organiser des réunions dans le cadre du grand débat national. Une date est d'ores et déjà

presentie : le 22 février à Pressiat. La commune a décidé d'être facilitateur, en mettant à disposition ses salles et ses moyens de communication, mais l'initiative est laissée aux citoyens.

projet de territoire CA3B : distribution des documents sur le projet de territoire et sur le portrait du territoire. Les élus municipaux vont prochainement être sollicités pour intégrer des groupes de travail en fonction de différentes thématiques, au sein de la conférence territoriale.

Prochaines réunions :

- Prochain Conseil municipal : Débat d'Orientation Budgétaire : mardi 26 février
- Avec une réunion de la commission des finances le 13 février à 18 h 30
- Vote du budget : 26 mars 2019

La séance est levée à 22 H 35